

— Evaluation environnementale —

Cahier 1.1 - Résumé non technique de l'Étude d'impact

*Projet d'aménagement et de renaturation
de la rive gauche à Dole*



Décembre 2023

Territoires - Fanny Cassani - Eaux Continentales - EVI - La poésie de l'autruche - Le Point Lumineux

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Dole



Situation :

Le projet est situé en rive gauche de Dole, à proximité du centre-ville. Le contexte proche est celui d'une zone d'activité très fortement urbanisée. L'emprise du site de projet est peu construite et représente un linéaire d'un kilomètre. On retrouve sur cette emprise les locaux et le quai de VNF, les locaux d'entretiens des bateaux Nicols (location de bateaux sans permis), ainsi que la base de kayak et d'aviron.

Parti pris global du projet :

Le but du projet est de métamorphoser un territoire en friche et proposer un nouveau lieu de vie pour la rive gauche du Doubs à Dole. Cette transformation à grande échelle est marquée par la volonté de reconquérir ces territoires, à travers notamment la transformation du quartier de la zone portuaire. Développée dans les années soixante-dix, cette zone commerciale raconte un passé fait de liens, souvent artificiels, avec la rivière, à l'instar du reste de la ville, connue pour ses canaux qui ont fabriqué une relation toute particulière entre l'eau et ses habitants.

Remblais, talus, digue, ces éléments illustrent tous à leur manière le champ lexical de la défense, du contrôle. Cette rive a fait l'objet de nombreuses transformations qui ont considérablement modifié le lit mineur du Doubs, c'est donc sur plus d'un kilomètre que la rivière s'est vue amputée de son lien avec la terre, et où les matériaux du fond de l'eau (alluvions) ont été dragués pour constituer la plateforme sur laquelle se sont implantés les entreprises.

La ville a maintenant pour ambition de créer un grand parc le long de la rive gauche afin de préfigurer une mutation du paysage. Dole renoue ainsi avec une vieille tradition longtemps oubliée, et portée par le paysagiste Olmsted outre-Atlantique : le paysage est à l'origine de l'urbain, et du site naît la ville. Ce postulat, l'agence Territoires se l'est approprié pour prolonger l'intuition des élus.

Ce projet est d'abord la volonté d'initier les retrouvailles entre l'eau et la terre, et d'actualiser la définition d'un parc sur une rive.

Le parti pris sub-urbain du projet nous pousse dans un travail d'archéologie, à travers de nouvelles méthodes pour ausculter le fonctionnement de la rivière. Révolu le temps où le parc, urbain, s'imposait à la rivière et ne la considérait que comme un fond de scène inerte.

Le travail d'analyse de la dynamique naturelle amène l'agence, assistée par les hydrologues du bureau Eaux Continentales, à observer le potentiel créatif de la rivière, autour de la future apparition d'îles : elles seront les prémices de ce projet. Dicté par la dynamique fluviale, le geste du crayon sur le calque accompagne et épouse ce que l'eau murmure à l'oreille du paysagiste. Le projet est géologique, topographique. Il naît du sol, et il va redonner les matériaux pris à la rivière il y a de cela plusieurs décennies. En faisant ce geste, le parc se fabrique comme un objet en mouvement, un paysage changeant qui va évoluer au fil du temps. Il s'écrit en suivant le rythme incessant de la rivière. Et c'est peut-être ça, fabriquer du lien entre la ville et son environnement.

La nouvelle composition du parc intègre une multitude de nouveaux usages dont la programmation est issue d'ateliers avec les associations, les élus et les habitants, adultes comme enfants. Il doit avant tout être activé par ses occupants pour devenir lieu de vie, car l'architecte paysagiste ne peut que suggérer, sans que son absence, une fois le projet « terminé », ne laisse qu'un grand vide rempli de désirs égoïstes.

Le parc de la rive gauche à Dole est donc une reconquête pour le vivant, pour les vivants : humains et non-humains. Il devient un lieu d'apaisement, de rencontres et d'approvisionnement.

Aménagements :

La rue Bethouart longeant le parc et qui en permet l'accès est reprise dans toute sa longueur, pour voir son gabarit réduit et ainsi restreindre la présence de la voiture et les vitesses de déplacement afin d'apaiser cette frange qui sera bordée par des arbres.

Le parc est découpé en trois secteurs :

- La partie amont qui est aujourd'hui la plus anthropisée et qui servira de support aux activités ludiques du parc. Cela permet de réduire fortement l'imperméabilisation. Le hangar Nicols, qui permet de stocker et d'entretenir les bateaux de location est déplacé. Son emprise actuelle est très importante sur le site et il est nécessaire de pouvoir apporter une cohérence plus grande au site actuel. Le déplacement se fera donc en aval du site, à côté de la base aviron-kayak. Le hangar existant n'est cependant pas supprimé puisqu'il est réhabilité afin d'accueillir un skatepark. Le quai existant qui appartenait à la CCI est réutilisé dans le cadre de ce projet pour accueillir une guinguette et des activités sportives.

- La partie médiane accueille quelques éléments d'assises, des cheminements et des pontons pour créer du lien avec le Doubs. L'aménagement se veut cependant frugal et minimise son impact sur l'environnement. Une annexe hydraulique est créée afin d'augmenter la richesse floristique et faunistique du site. Les alluvions présentes sur le site servent de déblais pour créer l'annexe hydraulique et seront pour partie rendu à la rivière (ce qui correspond à l'état initial, avant l'anthropisation des années 1970).

- La partie avale conserve son rôle actuel de base nautique avec la présence de l'aviron-kayak. Le nouveau bâtiment de Nicols vient s'implanter à proximité du bâtiment kayak, sur une zone partiellement anthropisée et ne présentant pas un intérêt majeur en termes d'environnement. Une mise à l'eau pour les bateaux de Nicols est créée en lieu et place du ponton utilisé par l'aviron kayak.

Etat initial du site et ses enjeux :

Le projet s'implante donc sur un site ayant un contexte, une histoire, avec des contraintes et des atouts, aussi bien sur le milieu humain, physique et naturel.

Milieu humain

Les documents de planification tels que le PLUi du Grand Dole ou le PADD abondent dans le sens du projet, identifiant la zone de projet comme un site majeur dans la continuité écologique du grand paysage dolois. Le projet a fait de la servitude liée au PPRI s'appliquant au site, une force en intégrant cette contrainte dès le commencement du dessin du projet afin d'en faire une composante forte du parc.

Bien que cela n'impacte pas directement le site, il est nécessaire de soulever le fait que Dole est une commune soumise à un PPRT.

Aujourd'hui langue de terre entre le Doubs et une zone commerciale et d'activités, elle est desservie par la rue du Général Bethouart qui deviendra une zone de transition, de passage vers le parc des berges. Localisé à Dole, le projet de parc se situe dans une zone à fort potentiel touristique et de loisirs, avec le coeur de ville inscrit, la vélo route, ou encore le centre aquatique Isis voisin.

Milieu physique

Le site de projet s'implante au sein du Massif du Jura, dans la plaine alluviale du Doubs et dans le bassin versant du Rhône à la Méditerranée. Projet implanté dans un climat semi-continentale dégradé caractérisé par des étés doux à chauds, le site n'est soumis qu'à peu de risques naturels, hormis le risque inondation.

Milieu naturel

Enfin, concernant le milieu naturel, le projet agit comme un corridor écologique entre le nord et le sud de Dole. Il a donc un rôle majeur dans la préservation de la trame verte et des écosystèmes. En effet, l'aire de projet est concernée par une ZNIEFF de type 2 et par un site Natura 2000. Même si aucune des espèces répertoriées sur le site ne figure en liste rouge, certaines espèces présentes sur le site sont protégées (oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères...). Certaines formations du site sont colonisées par les espèces végétales exotiques envahissantes. Il est

important de souligner que l'état de la ripisylve est dégradé. Afin de maintenir la continuité écologique, le projet prévoit de restaurer et d'épaissir ce biotope en conservant les arbres en bonne santé et remplaçant les arbres morts et en mauvais état.

Incidence du projet sur les milieux :

Milieu humain

Le projet de parc de la Rive Gauche de Dole s'inscrit dans la politique de la ville, permettant de valoriser un patrimoine naturel et paysager important tout en venant répondre aux besoins d'usage des habitants. Le projet prend en compte les prescriptions du PPRI afin de proposer un projet améliorant le champs de crue et évitant d'aggraver les risques sur les personnes.

Pour le temps de travaux comme pour l'exploitation du parc, le projet ne change pas fondamentalement l'accès au site car le gabarit de la rue du Général Bethouart est d'ores et déjà adaptée à une circulation de véhicules lourds. Pour la phase de fonctionnement du site, les accès au site sont aménagés (rue Général Bethouart, cheminements du site) et adaptés aux PMR, offrant un impact positif au quartier. Le projet favorisera les emplois pendant le chantier et la nouvelle fréquentation du site rejaillira sur celle des sites touristiques et loisirs voisins. Les impacts sur le tourisme et les loisirs seront positifs.

Milieu physique

Le projet, dont le but est de remodeler une partie des berges et de créer une annexe hydraulique, implique un impact important sur le sol et le sous-sol pendant les travaux. Cela permettra cependant de gérer les polluants contenus dans le sous-sol et d'apporter une stratégie de fertilisation des sols, améliorant la qualité écologique du sol. Le projet permettant de désimperméabiliser des sols existants est positif pour la gestion de l'infiltration des eaux. L'impact du projet sur la qualité des eaux est modéré par la prise de mesures correctives durant le chantier. En phase de fonctionnement, le risque de dégradation de l'eau n'est pas augmentée par rapport au site existant, la baignade étant interdite sur l'ensemble du parc. L'énergie utilisée pour le bon fonctionnement du parc est raisonnée (LED, intensité lumineuse adaptée...), permettant de limiter l'impact. Concernant la vulnérabilité du projet face au changement climatique, le projet est plutôt positif. Par l'agrandissement de la ripisylve, par la place donnée à l'eau ainsi que le choix des essences et la réflexion apportée à la fertilisation du sol, le projet permet une meilleure adaptation du paysage au changement climatique.

Milieu naturel

D'une manière globale, le projet s'articule autour de trois grands axes pouvant avoir une incidence sur le milieu naturel : la reprise des terrains existants avec terrassement, la création de nouveaux habitats et l'exploitation et entretien du parc. Ces phases peuvent avoir une incidence sur la flore et la faune locale par le dérangement, la destruction d'habitats voire un risque de mortalité. La bonne mise en oeuvre des mesures correctives (ERC, adaptations du chantier, sensibilisation...) sera garante d'une plus-value biologique par rapport à l'existant.

Vulnérabilité du projet :

Le projet peut être exposé à des risques technologiques et industriels ainsi qu'à des risques naturels majeurs.

Le site est compris dans une zone concernée par un PPRT (conduite de gaz, transport de matière dangereuse...) et trois ICPE se situent à proximité du projet.

Le principal risque naturel susceptible d'impacter le projet du parc des berges est celui de l'inondation par débordement du Doubs.

Raisons du choix du projet :

La rive gauche du Doubs, d'une superficie d'environ 75 hectares, est un quartier stratégique situé face au cœur historique de la ville de Dole. Malgré son emplacement central, elle est actuellement

dominée par des entrepôts industriels et des commerces de distribution, favorisant une forte dépendance à la voiture. Cependant, la présence d'une végétation imposante le long de la rivière, la ripisylve, offre un potentiel pour un futur parc urbain. En 2021, la ville décide de réaménager ce secteur en développant un parc urbain le long du Doubs et de déplacer les activités industrielles vers les zones périphériques. Elle vise ainsi à créer un espace public propice aux déplacements écologiques et à transformer l'image de cette rive en un lieu social et environnemental essentiel pour la ville de Dole.

L'étude prospective menée par le groupement « Atelier Nomade - PMM – Marco Rossi – SEDIA » a permis de définir des objectifs pour la rive gauche. Les objectifs du projet comprennent la création de continuités paysagères avec un maillage végétal, une gestion raisonnée des espaces verts pour promouvoir la biodiversité, l'établissement d'un réseau de pistes pour modes doux et la densification du secteur par des logements innovants. Le site bénéficie d'un contexte géographique favorable, étant proche du centre-ville, de voies de transport fréquentées et offrant des vues panoramiques sur le Doubs et des sites historiques. L'objectif final est de créer une attractivité à l'année en mettant en valeur les atouts naturels et patrimoniaux du site.

Evolutions probable de l'environnement en absence de projet

En l'absence du projet, le paysage restera très peu qualitatif, avec une ripisylve déperissant qui subit la nature aride d'un sol fortement anthropisé. Sans le projet, l'élévation des températures et le manque d'eau vont jouer un rôle de plus en plus fort dans la dégradation de la flore du site.

Difficultés rencontrées :

Les principales difficultés rencontrées au cours de l'établissement de ce document sont :

- La quantification de certains impacts qui peuvent apparaître subjectifs (nuisances sonores, impact social et économique ou sur le tourisme...)
- Les hypothèses à énoncer sur les évolutions probables de l'environnement du projet qui peuvent être difficiles à envisager sans recul sur le site en question
- Certaines données difficilement accessibles ou même non existantes sur le site du projet, tel que la qualité de l'air
- L'évaluation de l'incidence sur le paysage d'un projet de paysage, qui est un élément entièrement lié à la subjectivité de l'interlocuteur, bien que le projet ait été partagé aux habitants et élus.